

Collecte des déchets ménagers : plus écoresponsable en 2025

À partir du 6 janvier 2025, la collecte des déchets ménagers des 109 communes du Bessin gérées par Collectéa se modifie. Cela se traduit par une **harmonisation des rythmes de collecte** pour une gestion plus vertueuse de nos déchets ménagers et plus respectueuse de notre environnement.

Comment se traduit concrètement l'harmonisation des rythmes de collecte ?

La plupart des habitants du secteur vivent déjà avec les nouveaux rythmes de collecte, par alternance, **un jour de la semaine pour le bac noir, un jour de la semaine suivante pour le bac jaune**. Pour eux, l'harmonisation se traduit par un simple changement de jour de collecte. Pour les zones actuellement desservies de manière hebdomadaire pour le noir et le jaune, l'harmonisation des rythmes sera le **passage à ce principe d'alternance une semaine pour le bac noir, une semaine pour le bac jaune**.

Quel est le rapport avec la tarification incitative ?

Après la mise en place des bacs jaunes qui a favorisé le tri sélectif, Collectéa déploie une **tarification incitative écoresponsable**. Elle sera en phase de test en 2025, pour être effective en 2026. La conséquence de l'évolution de la taxe écoresponsable sera une accentuation des habitudes des habitants concernant la gestion de leurs déchets pour en produire moins et pour les jeter moins souvent. **Collectéa se prépare, et adapte à l'avance ses façons de collecter**, via l'harmonisation des rythmes de ramassage.

Pourquoi collecter différemment dès 2025 ?

- Dans un bac noir, **plus de la moitié des déchets ne devraient pas y être**.
- En 2023, près de 77 % des bacs sortis étaient remplis à moitié.
- Seule la moitié des foyers présente un bac à chaque passage.
- Les coûts de traitement des déchets sont en hausse constante.
- La **loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise la généralisation de la tarification incitative**.

Pratique : toutes les informations sont disponibles sur www.collectea.fr . Chaque foyer peut **obtenir le calendrier de collecte de sa commune dès décembre 2024**.